



SAILLANS

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard - 33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10 - Fax : 09.70.62.09.98

mairie-de-saillans@orange.fr

www.mairiedesaillans.jimdo.com

Lundi mardi jeudi vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

Juillet 2015

DANS CE NUMERO

Le Mot du Maire

Chers Administrés....Chers Amis...

En cette période estivale, je vous souhaite à tous de bonnes vacances. Comme vous avez pu le constater, nous sommes en phase terminale des travaux de la convention d'aménagement de bourg. Je ne vous cacherai pas que j'en suis bien heureuse.

Ces travaux permettent d'embellir notre village et de sécuriser les cheminements à pieds.

Finances, qui sont encore mises à mal avec le désengagement de l'Etat de l'instruction des permis de construire. En effet, depuis le 1er juillet, nous avons dû confier le suivi règlementaire et l'élaboration des autorisations d'urbanisme au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Mais tout cela a encore un coût supplémentaire. Sans oublier que chaque année, l'Etat a, à l'encontre des communes, plusieurs exigences, comme la mise en place de plan d'accessibilité aux personnes handicapées, plan communal de sauvegarde, document unique, rythmes scolaires, autorisations d'urbanisme, mises aux normes diverses et variées.. etc..etc..

Parallèlement les dotations de l'Etat baissent. D'où la complexité d'établir des prévisions budgétaires sur une année et encore plus sur plusieurs années.

.../...

La vie associative

Page 3

La bibliothèque municipale

Page 6

Etat-Civil

Page 6

Compte rendu des réunions

Page 7

Vivre ensemble

Page 15

Informations et N° utiles

Page 17

Nos professionnels

Page 19

Vous le savez, l'État a engagé une vaste réforme territoriale, remettant en cause les régions, dans leur périmètre géographique, et dans leurs compétences. Cette réforme concerne aussi les communes et les communautés de communes. Au 1er janvier 2016, les communautés de communes devront compter au moins 20 000 habitants, nous serons donc peut-être contraints au changement.

Au niveau de la Commune, pas d'obligation pour l'instant, mais de très fortes pressions pour une évolution vers ce qu'on appelle une commune nouvelle.

Pour former une communauté de communes plusieurs communes se rassemblaient et transmettaient certaines compétences (voiries, activités artisanales et industrielles, récemment l'accès à internet, prochainement la prévention des inondations, ...).

Une commune nouvelle sera l'unité territoriale de base et pourra confier certaines compétences aux communes historiques appelées communes déléguées.

Géographiquement, nous ne sommes pas vraiment bien situés pour envisager une alliance avec nos communes limitrophes. Quoi qu'il en soit, nos réflexions devront s'attacher à ce que soit conservé, développé le lien social qui se tisse autour de la proximité.

Nous n'en sommes pas là. Dans le cas où nous serions obligés d'envisager quelque chose, nous ne manquerons pas d'organiser des réunions d'information, d'échanges et de concertation sur ce sujet de la plus haute importance.

Bonne fin d'été, bonne rentrée, à très vite.

Le Maire,

Martine TILLET-FAURIE



La vie associative

Tou'Zazimuts

Président, Gilbert MALEIX 06.26.44.35.79

Tout au long de cette saison qui se termine nous avons sillonné dans tous les sens les



nombreux sentiers de la région.. Les points forts de la saison : une sortie culturelle à Bordeaux, une journée à Trémolat ainsi qu' un super week-end à Confolens et la mise en place d'une rando sur la journée le mercredi qui fait de nombreux adeptes. Samedi 20 juin a eu lieu la rando de clôture avec visite du château "La Rivière" suivie du traditionnel repas. Et pour la dernière du mercredi une marche entre Saillans et Fronsac nous a permis de profiter de beaux paysages sous le soleil et d'en apprécier la lumière au dessus des coteaux et des vignobles. Et c'est dans la bonne

humeur qu'après un pique-nique au bord de l'Isle (sous des parasols!) que les



randonneurs se sont donnés rendez-vous en septembre. Bonnes vacances à tous!

TOU'ZAZIMUTS

Pour renseignements contacter :

06 26 44 35 79 ou clubtouzazimut@gmail.com

Les amis de l'église de Saillans

Président, Henri TROCARD 05.57.84.37.35

A l'occasion des journées européennes du Patrimoine, l'église St Seurin ouvrira ses portes :

- le Samedi 19 Septembre 2015 de 15h à 18h
- le Dimanche 20 Septembre 2015 de 15h à 18h

Cette église du XVIIè vous permettra de découvrir la vierge à l'enfant polychrome du XIVè restaurée en 2004, des fonds baptismaux avec la grille ouvragée, les peintures murales du chœur, et enfin la croix du XVIè, classée au monument historique depuis 1907, dont vous trouverez le descriptif sur place.

Venez nombreux!!

LES AMIS DE L'EGLISE

Pour renseignements contacter :

05.57.84.37.35

Jouer à Saillans

Président, Laurent CHARLIER 06 78 96 56 44

L'association de jeux est maintenant bien lancée et vous propose une 2ème saison avec un rendez-vous par mois :

- vendredi 18 septembre 2015
- vendredi 16 octobre 2015
- Vendredi 6 novembre 2015
- Vendredi 22 janvier 2016
- Vendredi 12 février 2016
- Vendredi 18 mars 2016
- Vendredi 8 avril 2016
- Vendredi 13 mai 2016
- Vendredi 10 juin 2016

À 20h30 salle des fêtes de Saillans
Un moment convivial pour se retrouver entre voisins, pour découvrir ou faire découvrir tout type de jeux (cartes, jeux de plateau, jeu de société, etc.)

La première participation est gratuite. Si vous souhaitez ensuite nous rejoindre, la cotisation annuelle est fixée à 8 € (1 adulte), 15 € (couple) et 20 € (famille).



Contact : jouerasaillans@gmail.com ; Jouer à Saillans – Mairie – 33141 Saillans

*Laurent Charlier (Pdt), Sylvie Ardouin, (Sécr.),
Stéphanie Charlier (Sécr. Adj.), Marc Varréon
(Trésorier)*

JOUER A SAILLANS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Laurent Charlier 06 78 96 56 44
Sylvie Ardouin 06 17 82 04 76

Gymnastique Volontaire de Saillans

Présidente, Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02

Une saison qui s'achève et une nouvelle qui se prépare.

N'abusez pas trop des cocktails au bord de la piscine car la reprise des cours est prévue pour le mercredi 2 septembre 2015.

Nous serons également présents au repas de village en septembre.

Afin d'organiser votre rentrée sportive, vous pouvez contacter Isabelle Gautier. Elle vous donnera tous les renseignements nécessaires.

Les cours ont lieu tous les mercredis de 19h à 20h à la salle des fêtes de Saillans

GYMNASTIQUE

Pour renseignements contacter : 05 57 74 37 02 ou isabellegautier29@orange.fr

Fusil Saillannais

Président, DEVILLE Olivier : 06 74 65 81 77

Bonjour à tous et à toutes,
Les dates de lâchers de faisans où les enfants de la commune peuvent y assister (Ils sont les bienvenus) sont les suivantes :

- Samedi 12 septembre 2015
- Samedi 10 octobre 2015
- Samedi 7 Novembre 2015
- Samedi 19 Décembre 2015
- Samedi 16 Janvier 2016

Pour toutes ces dates, le rendez-vous est prévu à 14h chez Monsieur Henry Trocard, "Le Barbey", Saillans.

La chasse se fait le dimanche qui suit ces dates.
Merci de prévenir le Président, Monsieur Olivier Deville, au 06 74 65 8177 le vendredi la veille des lâchers.



FUSIL SAILLANAIS

Pour renseignements contacter :

06 74 65 81 77

Boxe in Saillans

Contact, Mr CARDINAL 06-35-51-55-99

Les cours seront assurés à la Salle des Fêtes :

- Le lundi : Adultes de 19h30 à 21h30
- Le mercredi :
Jeunes (à partir de 11ans) de 17h30 à 19h00
Adultes de 19h30 à 21h30

Pour tous renseignements veuillez prendre contact avec :

Mr CARDINAL 06-35-51-55-99

Mme FUDAL 06-23-39-33-92

Mme VARREON 06-88-35-79-87



BOXE IN SAILLANS

Pour renseignements contacter :

06-35-51-55-99

Adresse mail : boxeinsaillans@gmail.fr

Facebook : boxeinsaillans



REPAS DU VILLAGE



DE SAILLANS

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015

Cours de l'école

11H-13H **A LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS SAILLANAISES**

13H **REPAS DE VILLAGE (chacun porte son pique-nique)**

VENEZ NOMBREUX !!!

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre :

Bénédicte Varréon au 06 88 35 79 87

ou Sylvie Ardouin au 06 17 82 04 76

La bibliothèque municipale

Tél. : 05.57.84.32.10 - bibliosailans@yahoo.fr - Ouverte le mardi / vendredi de 14h00 à 18h00 et le jeudi de 14 h à 16 h

Le mois de juin a vu se terminer le concours de lire, élire. 18 enfants se sont inscrits et 17 étaient votants le Conseil Départemental et la BDP ont doté chaque enfant d'un chèque de 10 euros leur permettant ainsi de s'acheter un livre ou un CD.

Les enfants de maternelles et de CP ne sont pas en reste car eux aussi ils ont eu un petit concours interne. Chaque section se verra remettre à la kermesse de l'école le 29 Juin un livre qui récompensera les heureux élus.

La bibliothèque sera ouverte pendant les vacances scolaires en Juillet et de mi-août à fin Août comme l'année dernière.

Des ateliers seront proposés tous les mardis de 15h à 16h.

Pour optimiser le confort de chacun, merci de réserver au 05 57 84 32 10.

En vous souhaitant à tous de merveilleuses vacances et le plaisir de vous accueillir à la bibliothèque.



Etat Civil

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de Gabriel, Edmond, Joël LESPINASSE, né le 21 avril 2015 au foyer de Jean Louis LESPINASSE et Vanessa ARDOUIN
Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur à leurs heureux parents.

MARIAGE

Le 13 juin 2015 a été célébré le mariage entre Katia DUPUY et Stanislas Bruno SONEIRA PEREZ.

Nous présentons aux mariés tous nos vœux de bonheur.

Réunions des conseils municipaux

Ceci n'est qu'un résumé, l'intégralité est à votre disposition à la Mairie.

Réunion du 13 avril 2015 à 18h30

L'an deux mille quinze, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stephanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, Arnaud D'ARFEUILLE, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN, Jean TILLET

Etaient absents :

Madame Sylvie ARDOUIN
Monsieur André FAUTRAT

Pouvoir : M. FAUTRAT a donné pouvoir à M. MARTINEAU

Madame Bénédicte VARREON est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 9 avril 2015

Compte de gestion 2014

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose de voter le compte de gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2014.

—Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice

Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)

Résultat de clôture à affecter

Compte administratif 2014

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHANSARD, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2014.

Il en ressort le résultat suivant :

- Les dépenses de Fonctionnement ont représenté en 2014, 398.420€ (83 % du prévisionnel), pour 420.106 € de recettes (87 % du prévisionnel). Un excédent de 21.686 € est constaté.
- Les dépenses d'Investissement ont représenté en 2014, 172.091€ (28 % du prévisionnel), pour 465.751€ de recettes (76 % du prévisionnel).

L'important différentiel entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par le non engagement financier de la CAB (Convention d'Aménagement de Bourg).

Madame le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif. Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent	21.686,18 €
Déficit :	€
Excédent	66.871,17 €
Déficit :	€
(A1) Excédent :	88.557,35 €
(A2) Déficit :	€

— **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :..... 293.659,55 €
	Déficit :..... €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent : €
	Déficit 28.215,97 €
Résultat comptable cumulé	Excédent 265.443,58 €
	Déficit €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 337.626,64 €
Recettes d'investissement restant à réaliser : 12.840,00 €
Solde des restes à réaliser 324.786,64 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001) : - 59.343,06 €
Excédent (+) réel de financement (R001) €

— **Affectation du Résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) 59.343,06 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) €
Sous-TOTAL (R 1068) 59.343,06 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1)	29.214,29 €
TOTAL (A1)	
Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur) (recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002 €

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté : 29.214,29 €	D001 : Solde d'exécution N-1 :	R001 : Solde d'exécution 265.443,58 € R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé : 59.343,06 €

Vote des trois taxes

La commission des finances, après préparation du budget, propose au Conseil Municipal de voter les taxes comme suit :

TAXE	Pour mémoire (année 2014)	Année 2015
Habitation	16.25 %	16.58 %
Foncière bâties	24.20 %	24.60 %
Foncière sur non bâties	59 %	59.20 %

Le Conseil Municipal vote pour cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Budget primitif 2015

Le Maire propose le budget primitif 2015 élaboré en commission des finances en date du 3 avril 2015. Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
011 : Charges à caractère général	141 058 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	209 280 €
65 : Autres charges de gestion courante	34 997 €
66 : Charges financières	8 660 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €
022 : Dépenses imprévues	0 €
023 : Virement à la section d'investissement	38 343 €
042 : opérations d'ordre entre section	1 320 €
TOTAL	433 658 €
RECETTES	
013 : Atténuation de charges	2 150 €
70 : Produits des services, du domaine et des div.	18 120 €
73 : Impôts et taxes	185 405 €
74 : Dotations, subventions, participations	147 982 €
75 : Autres produits de gestion courante	50 787 €
002 : Résultat reporté	29 214 €
TOTAL	433 658 €

Nos participations financières au divers Syndicats Communaux sont les suivants :

6554 : Participations intercommunales ... 6 591 €

AMF/AMG	94.00 €
CAUE	61.00 €
S.I.E. du FRONSADAIS.....	800,00 €
Chenil du Libournais	300.00 €
SDIS	3 200.00 €
SIETAVI berges.....	2 136.00 €

6574 : Subventions communales et intercommunales 1 640.00 €

Enveloppe globale qui sera répartie entre les différentes Associations lors d'un prochain vote du Conseil Municipal.

SECTION INVESTISSEMENT :

	PROPOSITIONS ET VOTE
DEPENSES	
16 : Remboursement d'emprunts	66 010 €
20 : Immob incorporelles	28 200 €
21 : Immob corporelles	634 026 €
TOTAL	728 236 €
RECETTES	
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	265 443 €
10222 : FCTVA	1 320 €
10223 : TLE	1 400 €
10226 : TAM	2 600 €
1068 : Excédent de Fonctionnement	59 343 €
13 : Subventions d'investissement	107 467 €
1641 : Emprunts	250 000 €
165 : Dépôts et cautionnement reçus	1 000 €
040 : Amortissement sur équipement	1 320 €
021: Virement à la section de fonctionnement	38 343 €
TOTAL	728 236 €

Le Conseil Municipal vote pour ce budget à l'unanimité des membres présents.

Emprunt

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la poursuite des travaux d'aménagement de bourg, dont le coût s'élève à 329 327.00 € TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :
 - subventions ou autres aides 73 724 €
 - autofinancement 5 603 €
 - emprunt à contracter par la collectivité : 250 000 €
 - Soit au total 329 327 €
- et décide de demander au Crédit Agricole d'Aquitaine un prêt ayant les caractéristiques suivantes :
 - o montant : 250 000.00 €
 - o taux fixe réel : 2.62 %
 - o taux recalculé : 2.37 % si la première échéance intervient 30 jours après la réalisation *Sinon, le taux sera recalculé en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance*
 - o durée : 20 ans
 - o échéance : 15 839.54 € si la première échéance intervient 30 jours après la réalisation *Sinon, l'échéance sera recalculée en fonction de l'écart entre la date de réalisation et la date de la première échéance*
 - o frais de dossier : 70 €
- prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le conseil municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement

prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. doit être déposé.

Le Conseil décide de proposer les travaux suivants :

Travaux	Entrepreneurs	Total Hors taxes	Total T.T.C.
Menuiseries restaurant	Joël SOULAS	6 155.00 €	6 770.50 €
Remise aux normes électriques restaurant	BG ELEC	7 737.80 €	7 737.80 €
Réfection électrique salle des fêtes	BG ELEC	2 264.00 €	2 264.00 €
Travaux électriques salle des fêtes (extérieur)	BG ELEC	772.75 €	772.75 €
Remise aux normes électriques école	BG ELEC	3 572.90 €	3 572.90 €
Plomberie restaurant	Denis LARNAUDIE	2 132.90 €	2 559.48 €
Echafaudage	Manutan	1 530.00 €	1 836.00 €
TOTAL		24 165.35 €	25 513.43 €

Questions diverses

Lors de la dernière commission des finances, la question du loyer de l'étang du Roseau Dagueyais a été soulevée. Il est convenu de prendre des renseignements juridiques pour savoir si une augmentation peut être envisagée.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h00.

Réunion du 29 juin 2015 à 18h30

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stephanie CHARLIER, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT François MARTINEAU, Hervé PELLETIER, David SEGUIN, Jean TILLET

Etait absent : Monsieur Arnaud d'ARFEUILLE

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 25 juin 2015

Madame le Maire demande à ses collègues l'autorisation de rattacher à la séance deux délibérations :

- Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais formulée par la commune de FOSSES ET BALEYSSAC
- Augmentation des tarifs de cantine et de garderie

Le Conseil Municipal accepte.

Emprunt

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la continuité de la Convention d'Aménagement de Bourg tranche 2 dont le coût total s'élève à 363 570.00 € TTC

DECISION

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

- ❖ Subventions ou autres aides: . 44 570 €
- ❖ Autofinancement : 0 €
- ❖ Emprunt à court terme à contracter par la Collectivité : 147 000 €
- ❖ Emprunt à moyen terme à contracter par la Collectivité : 172 000 €

SOIT AU TOTAL: 363 570 €

- Décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à court terme ayant les caractéristiques suivantes :

- * Montant : 147 000 €
- * Taux variable : Taux Euribor 1 an +0.95 % de marge
- * Durée : 2 ans avec différé d'amortissement de 12 mois
- * Frais de dossier : 70 €

- Et prend l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

- Décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à moyen terme ayant les caractéristiques suivantes :

- ❖ Montant : 172 000 €
- ❖ Taux : 2.18 %
- ❖ Durée : 20 ans
- ❖ Périodicité : trimestrielle
- ❖ Echéance : 2 658.93 €
- ❖ Frais de dossier : 70 €

- prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les

contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur est le Percepteur de la Trésorerie de Libourne/Fronsac/Vayres

Panneaux de signalisation

Madame le Maire fait part à ses collègues de la nécessité d'acquérir des panneaux de signalisation suite aux travaux de la CAB.

Monsieur Martineau prend la parole et informe ses collègues que la commission CAB, après s'être réunie, a arrêté le choix des panneaux à installer.

Après avoir contacté trois entreprises, le devis retenu est celui de SERI, pour un montant de 2 202.42 € TTC.

Célébration d'un mariage en dehors de la maison commune

Madame le Maire informe le conseil qu'un mariage aura lieu le 22 août 2015. Les futurs mariés, considérant le nombre de personnes qui seront présentes et la non accessibilité de la salle des mariages aux personnes à mobilité réduite, ont demandé si le mariage pouvait exceptionnellement être célébré dans la cour de l'école.

Après avoir entendu les arguments, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette requête.

Le Procureur de la République doit également statuer sur cette décision afin d'autoriser la sortie des registres de la maison commune.

Plan communal de sauvegarde

Madame le Maire explique qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avait été arrêté en 2010. De nombreux changements ont eu lieu depuis, notamment le changement de municipalité.

Ce PCS doit en conséquence être mis à jour et il est demandé aux membres du conseil de réfléchir aux rôles respectifs que chacun devra tenir. Ce plan leur sera envoyé par courriel afin d'en prendre connaissance et sera arrêté ultérieurement, une fois toutes les informations communales recensées.

Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais par la commune de FOSSES ET BALEYSSAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 – modifié successivement les 1er octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1er juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013 et 2 mars 2015 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant initialement 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

Vu la délibération en date du 29 mai 2015 par laquelle la commune de FOSSES ET BALEYSSAC sollicite son adhésion au SIVU du chenil de Libournais,

Vu la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 22 juin 2015 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la vocation du SIVU est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

Accepte la demande d'adhésion au SIVU formulée par la commune de FOSSES ET BALEYSSAC.

Augmentation des tickets de cantine et garderie

Madame le Maire rappelle à ses collègues que les tarifs de la cantine et de la garderie n'ont pas été réévalués depuis 2010.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de passer le prix du ticket de :

- . cantine : de 2 € à 2.10 €
- . garderie : de 2.20 € à 2.50 € la journée
de 6 € à 6.50 € la semaine

Questions diverses

Réunion des rythmes scolaires

Madame CHARLIER informe ses collègues qu'une réunion de la commission des rythmes scolaires s'est tenue le 23 juin. Est ressorti de cette réunion un bilan plutôt satisfaisant de cette première année de mise en place de réforme.

Il a été soulevé également la nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour les TAP dès la rentrée 2015.

Espace non-fumeur

Monsieur SEGUIN fait part à ses collègues qu'une demande de création d'un espace non-fumeurs à l'entrée de l'école lui a été faite. En effet, il a été constaté par plusieurs parents que certains adultes fumaient ou tenaient leurs cigarettes à hauteur d'enfants, à l'entrée de l'école. Après discussions, un panneau d'appel à la civilité semble plus approprié qu'une zone non-fumeurs.

Maisons fleuries

Exceptionnellement, en raison des travaux CAB, la mairie ne participera pas cette année au concours des Villages Fleuris. En revanche, les Saillanais ayant fleuri leurs habitations, recevront un prix lors de la cérémonie des vœux du Maire. Madame le Maire demande aux membres de la commission Village Fleuri de bien vouloir organiser un passage en vue de noter les maisons fleuries.

Travaux CAB

Madame le Maire informe ses collègues que les travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg sont en cours d'achèvement. Certains points sont à revoir avant la réception des travaux : la plateforme du bus derrière le parking de l'école, où la nouvelle voie a été créée, le virage de cette même voie, la pergola sur la place du restaurant non installée à ce jour, la conformité ou non du plateau surélevé (attente du rapport du Centre Routier Départemental).

Tous ces points sont discutés en réunion de chantier chaque semaine.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h00.

Vivre ensemble....

Quelques lettres ...

NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veuillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

Vivons ensemble, ...

BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

INCINERATION DES VEGETAUX :

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente, ces déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Cependant si vous êtes dans l'impossibilité de transporter ces déchets vous pouvez obtenir une

dérogation auprès de la mairie. Celle-ci vous sera accordée uniquement dans les périodes tolérées :

Soit du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 par autorisation municipale.

Cette autorisation vous sera délivrée à condition et uniquement si vous respectez les règles suivantes :

- l'absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin),
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,
- moyens d'extinction à proximité immédiate,
- respect des périodes réglementées.

Vous pouvez télécharger le document de demande d'autorisation sur le site de la Préfecture :

www.gironde.pref.gouv.fr ou www.dfci-aquitaine.fr

Périodes strictement interdites : Du **15/03 au 30/04** et du **01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005).

ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation

d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

« EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. « l'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.

DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde propose aux communes des pièges anti frelons pour capturer les reines et ainsi éviter la prolifération des nids à la fin de l'hiver. Si vous êtes intéressés, faites-le savoir en mairie. Une commande groupée pourra être effectuée si un nombre suffisant de personnes se manifeste (conditionnement de 50 pièces).

Cependant, il est possible de fabriquer des pièges de façon artisanale de la manière suivante :

Le plus simple : utiliser une bouteille d'eau minérale d'un litre et demi, la couper au tiers supérieur et l'inverser pour faire un entonnoir. Il est possible d'y ajouter une protection contre la pluie. Une bouteille plastique de 5 litres se montre aussi très efficace.

Il est souhaitable de mettre plusieurs pièges avec différents types d'appâts. Dans tous les cas, il est

conseillé de placer les pièges en plein soleil à une hauteur de 1 ou 2 mètres.

Il est préférable de placer les pièges dès la mi-février près des ruches ou des lieux où il y avait des nids l'an passé et de les laisser jusqu'en novembre. En été cela permet de repérer les nids et à l'automne éventuellement des jeunes fondatrices en cours de fécondation.

Les meilleurs appâts sont réalisés à base d'un cocktail de :

- bière brune de préférence (½ canette), la bière attire les frelons mais repousse opportunément les abeilles ;
- un peu de vin blanc et/ou de Picon ;
- un peu de sirop pour parfumer (framboise, cassis ...).

...Recyclons ensemble,

ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les deux conteneurs à bouteilles situés au **parking de la salle des fêtes** et, **nouveau**, au **lieu dit "Les Struliez"** servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissé pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) : 9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67



Informations et numéros utiles

La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches
A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>



Attention pour les personnes qui voyagent en Europe, certains pays ne reconnaissent pas la prolongation de 5 ans. Bien se renseigner avant votre départ



Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
de la Gironde - 140 avenue de la Marne - 33700 MERIGNAC
Tél : 05 56 97 81 89 - Fax 05 56 47 10 62

www.cauegironde.com
caue33@wanadoo.fr

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies.

Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...).

- Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

Pascal MORIN, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

			Aout
BRANNE	1 ^{er} mardi	De 10 h à 12 h 30	4
COUSTRAS (maison serv ; publics)	3 ^{ème} mercredi	De 14h30 à 16h30	19
FRONSAC	3 ^{ème} mardi	De 9h30 à 10h30	18
GUITRES (Bibliothèque)	1 ^{er} mercredi	De 14h30 à 16h30	5
LIBOURNE	1 ^{er} mardi	De 15 h à 17h30	4
LUSSAC	3 ^{ème} mardi	De 11h à 12h30	18
Subdi LIBOURNE	3 ^{ème} mardi	De 15h à 17h30	18

Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 1999 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 30 septembre 2015.

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



Mémento...

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

Autres NUMEROS UTILES

Numéro européen
d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE :
05.57.84.86.50
ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de
Secours (SDIS) : Urgence : 18 - Standard :
05.57.55.89.41



SAMU : 15

SAMU SOCIAL : 115



Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /
Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) :
05.57.55.39.79

Vacances scolaires

Les prochaines vacances :

Prérentrée des enseignants :
lundi 31 août 2015

Rentrée scolaire des élèves :
mardi 1^{er} septembre 2015

Vacances de Toussaint :
Fin des cours : samedi 17 octobre 2015
Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015

Nos professionnels à proximité....



TOUS TRAVAUX

Fabien Loeuil

3 Cardeneau-33141 Saillans
06 50 88 39 79
fabienloeuil@hotmail.fr

**Rénovation et construction
Intérieurs et extérieurs**



SARL GF SERVICES
Guillaume Faurie
Taille, Effeuilage mécanique,
Vendange...

7 reynaud
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com



**Laurent
MURAT**

**CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE**

2 bis rue de Libourne - FRONSAC

**06 07 08 95 90
05 57 24 91 51**



BRIN D'ARCHI
plan / image 3D / maquette

Helene ROY
3 Cardeneau
33141 Saillans
06 87 20 74 49
www.brindarchi.fr
brindarchi@hotmail.fr

La représentation
de vos projets ...

Helene Roy, dessinatrice et maquettiste, au service des particuliers et des professionnels du bâtiment dans le domaine de la représentation et de la communication de projets architecturaux.

- / Permis de construire (< 170m²)
- / Plans
- / Aménagements intérieurs et extérieurs
- / Images 3D
- / Relevé de bâtiment
- / Maquettes



ENT LAURENT.S

CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

FANNY FUDAL
Moments de bien-être

Eliothérapie
Réflexologie Plantaire

06.23.39.33.92
fannyfudal@gmail.com



Uniquement sur RV

Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au
05 57 84 87 03**



Ingénierie et formation
Performance environnementale

Audit - Etude énergétique
Diagnostic technique immobilier

WWW.LSDIAG.FR

ANTHONY LANFRY
Responsable Technique

GSM: +33(0) 6.23.52.35.70
MAIL: SUDOUEST@LSDIAG.FR

475, CHEMIN DE PINEAU
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC
GIRONDE

EURL Au fil de l'arbre

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets
Jérémy RENAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

**Jérémy RENAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -
06.84.23.79.63 – jeremvreneaud@hotmail.com**



 <http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.

Nos prochains rendez-vous

- **12 septembre à 11 h:** Repas du village
Cours de l'école.

PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux